



Assemblée générale

Distr. générale
15 janvier 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 128 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

**Prévisions révisées relatives au projet
de budget-programme pour l'exercice biennal
2008-2009 au titre du chapitre 1 (Politique, direction
et coordination d'ensemble), du chapitre 3
(Affaires politiques), du chapitre 28D
(Bureau des services centraux d'appui)
et du chapitre 35 (Contributions du personnel)
en ce qui concerne le renforcement du Département
des affaires politiques**

**Trente-troisième rapport du Comité consultatif
pour les questions administratives et budgétaires
sur le budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009**

I. Introduction

1. Le Comité consultatif a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/521 et Corr.1) au titre du chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble), du chapitre 3 (Affaires politiques), du chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui) et du chapitre 35 (Contributions du personnel) en ce qui concerne le renforcement du Département des affaires politiques. Au cours de l'examen du rapport, le Comité a rencontré le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et d'autres représentants du Secrétaire général, qui ont fourni des informations supplémentaires et des précisions.

2. On trouvera à la fin du présent rapport la liste des documents utilisés par le Comité consultatif lors de son examen de la question.

3. Le Comité consultatif rappelle que, dans son rapport détaillé sur le renforcement de la capacité de l'Organisation dans le domaine des opérations de maintien de la paix (A/61/858, par. 159), le Secrétaire général avait indiqué son intention de présenter une analyse chiffrée du volume de travail en cause, suivie



d'une proposition concernant le financement de l'appui fourni par le Siège aux missions politiques spéciales, en vue de la présenter à l'Assemblée générale durant la partie principale de sa soixante-deuxième session (voir également A/62/1, par. 42 à 50). Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, le Comité a indiqué en outre qu'il avait appris que le Secrétaire général comptait faire à une date ultérieure des propositions concernant les ressources du Département des affaires politiques (A/62/7, par. II.5).

4. Le Secrétaire général a présenté des rapports sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/62/512 et Add.1 à 5, et A/62/512/Corr.1 et Add.4/Corr.1), et les observations et recommandations correspondantes du Comité consultatif figurent dans le document A/62/7/Add.29.

5. Comme l'a indiqué le Secrétaire général, les propositions contenues dans son rapport (A/62/521 et Corr.1) visent à renforcer l'infrastructure de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité. De plus, la restructuration du Département des opérations de maintien de la paix et la création du Département de l'appui aux missions (voir résolution 61/279 de l'Assemblée générale) ont constitué la première étape de ses efforts visant à assumer les responsabilités confiées à l'Organisation par les États Membres dans le domaine de la paix et de la sécurité. D'après le Secrétaire général, la deuxième étape doit être axée sur les moyens à la disposition de l'Organisation pour prévenir les conflits et les régler, le Département des affaires politiques étant responsable au premier chef des activités de diplomatie préventive et de la fourniture d'un appui à ses fonctions de bons offices (voir A/62/521, par. 4). Le Secrétaire général propose en conséquence de réaménager la structure actuelle du Département des affaires politiques pour faire en sorte que ses efforts soient davantage axés sur les activités de terrain et de dégager des ressources suffisantes pour donner corps à la notion de diplomatie préventive et pour resserrer la coopération et la liaison avec les partenaires, à l'intérieur et en dehors de l'Organisation. Il relève en outre que les responsabilités du Département se sont multipliées au cours des années sans que ses ressources budgétaires aient augmenté dans les mêmes proportions.

6. Suite à sa demande, le Comité consultatif a reçu les informations ci-après sur l'augmentation des ressources du Département des affaires politiques depuis l'exercice biennal 1998-1999 :

Département des affaires politiques^a

<i>Exercice biennal</i>	<i>Montant total révisé des crédits ouverts (En milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Augmentation par rapport à l'exercice précédent (pourcentage)</i>	<i>Effectif total</i>	<i>Augmentation par rapport à l'exercice biennal précédent (pourcentage)</i>
1998-1999	41 233,9	—	195	—
2000-2001	43 624,7	5,8	197	1,0
2002-2003	47 950,7	9,9	203	3,0
2004-2005 ^b	58 913,9	22,9	211	3,9
2006-2007	62 744,2	6,5	220	4,3

^a Les ressources prévues concernent le chapitre 3 du budget (Affaires politiques, partie A – Département des affaires politiques).

^b Y compris les ressources nécessaires pour le Comité contre le terrorisme, qui ont été réalignées ultérieurement, suite à la création de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme.

7. Le Comité consultatif a appris que les propositions du Secrétaire général étaient fondées sur un examen des besoins des différents services et d'une comparaison avec d'autres organisations, et tenaient compte des recommandations formulées dans le contexte du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies (A/55/305-S/2000/809), du rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement (A/59/565 et Corr.1), du rapport d'activité sur la prévention des conflits armés (A/60/891) et de l'évaluation approfondie faite par le Bureau des services de contrôle interne au sujet des affaires politiques, qui s'est traduite par une série de sept rapports (voir E/AC.51/2006/4 et E/AC.51/2007/2 et Add. 1 à 5 et Add.3/Corr.1), ainsi que de diverses résolutions du Conseil de sécurité et déclarations de son président et résolutions de l'Assemblée générale.

8. Les propositions les plus importantes contenues dans le rapport du Secrétaire général (A/62/521 et Corr.1) peuvent se récapituler comme suit :

a) Renforcement des capacités des divisions régionales du Département des affaires politiques, notamment en scindant les deux « supers divisions » (Division de l'Asie et du Pacifique et Division des Amériques et de l'Europe) en six divisions au total (au lieu de quatre à l'heure actuelle), la plus grande partie des ressources étant affectée aux classes P-2 à P-4;

b) Renforcement de la capacité de planification des politiques du Département et de sa fonction d'appui aux efforts de médiation, grâce à la création d'une Division de l'appui aux politiques, aux partenariats et à la médiation;

c) Renforcement de la Division de l'assistance électorale, eu égard au nombre accru et à la complexité croissante des demandes d'assistance et d'avis techniques dans ce domaine;

d) Renforcement des effectifs de la Division des affaires du Conseil de sécurité pour répondre aux demandes accrues auxquelles doivent faire face les comités des sanctions;

e) Rationalisation de la présence du Département des affaires politiques sur le terrain par la création d'un réseau de bureaux régionaux, qui aideront les États Membres et les organisations régionales à s'occuper de questions prioritaires dans le domaine de la paix et de la sécurité;

f) Renforcement des fonctions de gestion, de direction et de contrôle en définissant une nouvelle orientation pour les activités du Bureau du Secrétaire général adjoint et en dotant le Service administratif du Département des affaires politiques de capacités accrues.

9. Le Comité consultatif prend note de la présentation des propositions du Secrétaire général, qui donne des détails sur la façon dont le Département utilise les ressources à sa disposition pour s'acquitter des tâches qui lui sont confiées et sur les changements proposés en ce qui concerne le réaménagement de sa structure et ses fonctions, eu égard aux ressources demandées. Il note aussi que 35 % des postes

supplémentaires demandés pour le Département des affaires politiques sont classés à un niveau relativement peu élevé (P-4, P-3 et P-2/1), conformément aux demandes formulées par l'Assemblée générale en vue d'un rajeunissement du Secrétariat.

10. Le Comité consultatif est conscient des contraintes organisationnelles et financières auxquelles le Département des affaires politiques se heurte dans certains domaines et qui entravent sa capacité de s'acquitter de ses tâches. Tout en recommandant l'approbation de certaines propositions visant à renforcer ses capacités, le Comité conseille d'éviter la fragmentation des divisions régionales en une multiplicité d'entités, qui entraîne souvent la demande de postes supplémentaires de rang élevé pour en assurer la direction. Le Comité fait observer qu'une approche de ce type conduit à une rigidité structurelle qui rend difficile le déploiement de personnel là où sa présence est nécessaire. Le Comité estime que dans certains cas, il serait plus efficace d'aborder les problèmes de manière intégrée au lieu de le faire pays par pays, en tenant compte des travaux des organisations régionales.

11. Dans son rapport relatif aux propositions du Secrétaire général sur le renforcement des capacités dont dispose l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir, le Comité consultatif a indiqué qu'il fallait prêter attention aux synergies qui pourraient se créer, non seulement entre le Département des opérations de la paix et le Département des affaires politiques, mais également entre l'ensemble des départements du Secrétariat et les institutions spécialisées, et des fonds et programmes, qui pourraient se traduire par des gains d'efficacité ou des économies supplémentaires, au lieu de se contenter de demander des ressources supplémentaires (voir A/61/937, par. 16). Cette observation s'applique également dans le contexte des propositions en vue du renforcement du Département des affaires politiques.

12. D'après le Secrétaire général (A/62/521, par. 72), le Département des affaires politiques n'est pas un département opérationnel et ne mène pas de projets de développement. Il met toutefois en œuvre une approche stratégique pour les pays en guerre ou qui sortent d'un conflit. Le Comité consultatif est d'avis qu'en s'acquittant de son rôle concernant la vaste gamme de problèmes multisectoriels qui se posent au niveau mondial, il doit tenir pleinement compte de la compétence d'autres entités intéressées qui jouissent d'un avantage comparatif important lorsqu'elles s'occupent de certaines questions (voir également par. 13 et 19 ci-après). Dans certaines régions, le Département devrait compléter les travaux déjà accomplis par tout un réseau d'organisations régionales et sous-régionales compétentes qui s'occupent des questions de paix et de sécurité et veiller à ce que ses activités ne fassent pas double emploi avec les leurs.

13. Le Bureau des services de contrôle interne a souligné la nécessité d'améliorer la coordination et de renforcer les partenariats pour faire face aux conflits contemporains. Si le renforcement des divisions régionales du Département des affaires politiques se justifie, il faut également développer et élargir la collaboration entre le Département et les autres organismes des Nations Unies. De plus, le Comité consultatif a souligné à maintes reprises la nécessité de renforcer la coordination et la coopération entre le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix, en vue de garantir leur complémentarité et

d'éviter tout double emploi ou chevauchements d'activités, et d'envisager éventuellement une nouvelle répartition des ressources (A/59/784, par. 36, et A/58/7, par. II.9). À cet égard, le Comité note l'observation que le Bureau des services de contrôle interne a faite dans le contexte de son évaluation des affaires politiques (E/AC.51/2006/4, par. 25), à savoir que la seule articulation explicite des relations de travail entre les départements figure dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387, par. 126 et 127). **Tout en notant que les relations et les arrangements opérationnels entre le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix se sont peut-être améliorés, le Comité estime que les questions en suspens et les problèmes susmentionnés devraient être examinés.**

14. Le Comité consultatif note également que des moyens de communication officiels supplémentaires entre le Département de l'appui aux missions et le Département des affaires politiques sont en cours d'élaboration afin d'assurer un appui adéquat aux missions politiques spéciales (voir A/62/521, par. 327). **Le Comité souligne qu'à mesure que le Département de l'appui aux missions récemment créé devient opérationnel, il faudrait définir clairement les rôles respectifs des deux départements en matière d'appui aux missions politiques spéciales et en faire part à l'Assemblée générale.**

15. En outre, dans son rapport sur l'audit relatif à la gestion des missions politiques spéciales par le Département des affaires politiques (A/61/357), le Bureau des services de contrôle interne a formulé une série de recommandations qui ont été dans l'ensemble acceptées par le Département des affaires politiques et celui des opérations de maintien de la paix. Le Bureau a relevé le risque inhérent de doubles emplois et de chevauchements en ce qui concerne les fonctions des Divisions régionales du Département des affaires politiques et du Bureau des opérations du Département des opérations de maintien de la paix, en particulier dans les pays où il y a à la fois une mission de maintien de la paix et une mission politique spéciale ou un envoyé spécial du Secrétaire général. Le Bureau a recommandé la création d'une équipe de travail départementale et la mise au point d'une méthode de coordination par le département chef de file. **Le Comité note que la question de la mise au point de critères précis ou de mécanismes de décision transparents pour déterminer quel département doit assumer le rôle de chef de file pour les missions politiques spéciales sur le terrain n'a pas encore été réglée (voir A/62/7/Add.29 par. 10). Elle pourrait l'être dans le contexte des demandes présentées dans les paragraphes 13 et 14 ci-dessus.**

16. À cet égard, le Secrétaire général, dans son rapport sur les missions politiques spéciales (A/62/512, par. 16 à 20), traite de l'élaboration d'une méthode pour les dispositifs d'appui aux missions politiques spéciales. **Comme le Comité consultatif l'a indiqué, il serait prématuré de tirer des conclusions fondées sur les aspects préliminaires de la méthode envisagée (A/62/7/Add. 29). Le Comité espère que la méthode en cours d'élaboration tiendra pleinement compte de mesures adoptées récemment telles que le renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir, des décisions que l'Assemblée générale pourra prendre sur les propositions relatives au renforcement du Département des affaires politiques et des enseignements tirés de l'expérience en matière d'appui aux opérations de maintien de la paix. Cette question devra par conséquent être**

examinée dans le cadre d'une proposition détaillée qui sera présentée plus tard à l'Assemblée et qui devrait comprendre les questions mentionnées aux paragraphes 13 à 15 ci-dessus.

17. Le Comité consultatif rappelle également que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur la possibilité d'appliquer les dispositions pertinentes de sa résolution 61/276 à d'autres opérations sur le terrain administrées par le Département des opérations de maintien de la paix, notamment les missions politiques spéciales, le cas échéant (voir résolution 61/276, sect. I, par. 8, de l'Assemblée générale et A/62/512, par. 13 à 15). De manière analogue, dans sa résolution 61/279, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter, à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-troisième session, un rapport détaillé indiquant si la nouvelle structure a permis une exécution efficace et efficiente des mandats des émissions, ainsi que sur l'exécution des programmes, l'amélioration des procédures administratives et des modalités de gestion, les fonctions des équipes opérationnelles intégrées, les mesures prises pour assurer la coordination et l'intégration des activités du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions et les gains d'efficacité et les améliorations découlant des précédentes réformes du Département des opérations de maintien de la paix.

18. Le Comité consultatif partage l'opinion du Bureau des services de contrôle interne selon laquelle il ne suffit pas de simplement renforcer les effectifs pour garantir la bonne exécution des mandats (E/AC.51/2006/4). Une transformation qualitative des méthodes de travail du Département des affaires politiques est également nécessaire. Pour améliorer la situation, il est indispensable de réfléchir immédiatement à la mise au point d'une stratégie des ressources humaines pour le Département portant sur l'ensemble des compétences requises pour le personnel, les compétences linguistiques, la formation et la mobilité.

19. Ainsi qu'il est indiqué dans l'évaluation du Bureau des services de contrôle interne, il ne suffit pas de disposer d'informations actualisées et d'analyses politiques stratégiques approfondies. Il faudrait aussi, ce qui est plus important encore, que ces analyses souvent très circonscrites sur le plan politique ouvrent des perspectives susceptibles d'éclairer la prise de décisions dans des situations politiques complexes. **Le Comité consultatif est d'avis que cela est possible à condition de disposer des outils et des ressources voulus et de mettre en place une coordination et une coopération appropriées avec d'autres entités du Secrétariat, telles que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, les commissions régionales et d'autres acteurs compétents du système des Nations Unies, notamment les institutions spécialisées, les fonds et programmes des Nations Unies, et les équipes de pays. Le Comité estime aussi qu'il faut davantage d'informations et de directives sur l'application des enseignements tirés de l'expérience et des pratiques optimales en matière de prévention des conflits.**

20. Le Comité consultatif note qu'il est proposé de créer des fonctions relatives aux pratiques optimales, mais ne voit pas encore clairement quelle approche systématique sera adoptée pour l'évaluation des résultats (voir plus loin par. 71). Le Bureau des services de contrôle interne a recommandé que les divisions régionales

renforcent leur système de gestion axés sur les résultats et mettent au point et affinent des indicateurs de résultats qui soient utiles aux fins de la gestion interne.

21. Le Secrétaire général a indiqué qu'il avait l'intention de continuer à mettre en place un réseau plus large de présences régionales, en tenant compte du caractère et de l'impact régionaux d'un grand nombre des conflits qui sévissent à l'heure actuelle et de la possibilité de trouver des solutions à l'échelon régional (A/62/521, par. 280 à 290). Le Comité consultatif a appris que la structure et les activités des bureaux régionaux seraient calquées sur celles du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, qui a été créé en 2002, ou comparables à celles-ci. À cet égard, dans son rapport sur les prévisions de dépenses au titre des missions politiques spéciales, le Secrétaire général a prévu les ressources nécessaires à la création du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, qui serait financé au moyen des crédits ouverts au titre des missions politiques spéciales pendant une période d'un an prenant fin le 31 décembre 2008, pour assurer une présence des Nations Unies dans la région en prenant la relève du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan (voir A/62/512/Add.3, par. 113 à 123). Le Comité a indiqué qu'il examinerait les propositions concernant le financement du Centre régional dans le contexte de son examen des propositions relatives au renforcement du Département des affaires politiques (voir plus loin, par. 64 et 65).

22. Le Comité consultatif note que le Secrétaire général a indiqué qu'il avait l'intention de proposer également la création d'un bureau régional couvrant l'Afrique centrale et la région des Grands Lacs en 2008, en réponse à l'appel du Conseil de sécurité en faveur de l'adoption d'une approche globale et concertée des problèmes de paix, de sécurité et de développement en Afrique centrale, et pour appuyer les efforts de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Le Secrétaire général envisageait aussi la création de bureaux analogues dans la corne de l'Afrique, dans les Balkans et en Asie du Sud-Est ainsi que dans la région des Andes et celle des Caraïbes au cours du prochain exercice biennal, en fonction de la situation des opérations existantes sur le terrain, des vues des États Membres et des organisations régionales de la région et des mandats définis par les organes délibérants appropriés.

23. Le Comité consultatif prend note de l'approche régionale proposée en ce qui concerne la diplomatie préventive et la médiation, en tant qu'élément important des travaux du Département des affaires politiques. Il estime toutefois qu'il faut éviter toute approche fragmentée. Le Comité espère que, comme il l'a indiqué dans son rapport (A/62/521 et Corr.1), le Secrétaire général présentera une proposition globale détaillée sur le renforcement des présences régionales. Vu l'envergure et le nombre de bureaux dont la création est envisagée dans diverses régions (voir par. 22 ci-dessus), le Comité estime que des informations détaillées devraient être fournies pour justifier la création de ces bureaux, de même que sur les procédures suivies pour leur approbation par les organes délibérants appropriés, le processus considéré pour obtenir les vues des États Membres dans la région visée, les fonctions envisagées pour ces bureaux; les mécanismes d'interaction et de coordination avec les autres entités présentes sur le terrain, comme les opérations de maintien de la paix, les envoyés spéciaux, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et les organisations régionales,

ainsi que les arrangements prévus sur le plan de l'organisation et le plan financier.

24. Les incidences des propositions du Secrétaire général concernant le renforcement du Département des affaires politiques sur les ressources et les postes supplémentaires à prévoir pour l'exercice biennal 2008-2009 sont récapitulées aux tableaux 1 à 4 et aux paragraphes 17 à 20 de son rapport (A/62/521). Le Comité consultatif note que le montant des ressources supplémentaires nécessaires à cette fin s'élève, avant actualisation des coûts, à 21 036 100 dollars, ainsi qu'il est indiqué ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre</i>	<i>Ressources supplémentaires</i>	<i>Modifications concernant les postes</i>
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	439 200	5
3. Affaires politiques	14 276 100	96
28D. Bureau des services centraux d'appui	4 184 700	
35. Contributions du personnel	2 136 100	
Total	21 036 100	101

25. **On trouvera dans la section II ci-après les recommandations détaillées du Comité consultatif concernant les propositions présentées par le Secrétaire général.**

II. Prévisions révisées, par chapitre

A. Chapitre 1. Politique, direction et coordination d'ensemble

Montant révisé des crédits ouverts pour 2006-2007	77 003 700
Diminution des ressources dans le projet de budget-programme pour 2008-2009 (A/62/6, Sect. 1)	4 386 800
Ressources supplémentaires proposées par le Secrétaire général (A/62/521)	439 200
Total avant actualisation des coûts	73 056 100
Montant total proposé, aux taux de 2008-2009	77 907 500

26. Le montant des ressources supplémentaire demandées par le Secrétaire général au chapitre 1 s'élève à 439 200 dollars avant actualisation des coûts. Ce montant permettrait de couvrir les dépenses supplémentaires liées au renforcement des activités du Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba que le Secrétaire général, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 39 du rapport, propose de désigner désormais sous le nom de Bureau de la Commission de l'Union africaine pour l'appui à la paix et à la sécurité. L'historique de la coopération des Nations Unies avec l'Union africaine, notamment le programme décennal de renforcement des

capacités, qui constitue le cadre stratégique global de la coopération, figure aux paragraphes 21 à 34 du rapport (A/62/521). Il est proposé de créer un nouveau bureau renforcé pour faciliter l'exécution effective du mandat contenu dans la résolution 52/220 de l'Assemblée générale, ainsi que des responsabilités énoncées dans la Déclaration sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine : cadre du programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine (A/61/630, annexe), la résolution 61/296 de l'Assemblée générale et le communiqué conjoint publié par le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (S/2007/421, annexe II).

27. Le Comité consultatif rappelle que suite à la mise en place du programme décennal, le Département des opérations de la paix a constitué au Siège et à Addis-Abeba, au début de 2007, une équipe africaine d'appui à la paix ayant pour objectif principal de fournir un appui militaire et un appui en matière de maintien de la paix à l'Union africaine pour l'aider à mettre en place la Force africaine d'intervention et à assurer la planification, le déploiement et la gestion des missions de maintien de la paix. L'équipe comprend quatre postes à New York [1 P-5, 2 P-4 et 1 agent des services généraux (Autres classes)] et huit à Addis-Abeba (1 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 2 agents locaux) financés au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

28. En outre, dans son rapport sur le financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), le Comité consultatif a pris note de la proposition du Secrétaire général tendant à créer un Mécanisme conjoint d'appui et de coordination à Addis-Abeba pour assurer la coordination dans le partenariat entre l'Union africaine et le Département des opérations de maintien de la paix pour toutes les questions concernant la mission, ainsi qu'un mécanisme plus large réunissant toutes les entités qui se trouvent actuellement à Addis-Abeba et qui apportent un appui à l'Union africaine. Le tableau d'effectifs proposés comprend 22 postes pour les services organiques et les services administratifs (1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 7 P-3, 3 agents du Service mobile, 2 agents locaux) et 17 postes d'appui pour la logistique, les communications et l'informatique (7 agents du Service mobile, 6 agents locaux, 4 Volontaires des Nations Unies) (voir A/62/380, par. 82 à 84, 226 et 237, et A/62/540, par. 34, 47 et 48).

29. Le Comité consultatif rappelle également que dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2008-2009, un nouveau poste P-4 était prévu pour faciliter la mise en place du cadre de renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine dans le contexte du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (voir A/62/6 (Sect. 11), par. 11.20, et A/62/7, par. IV.16). Le Comité a en outre été informé que presque tous les organismes des Nations Unies avaient deux bureaux à Addis-Abeba, l'un pour l'équipe de pays et l'autre accrédité auprès de la Commission de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique.

Observations et recommandations concernant les postes

30. Le Comité consultatif rappelle que le Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba est doté d'un poste de chef de bureau (D-1) et d'un poste d'assistant administratif (agent local) (voir A/62/7, tableau I.1). Le tableau d'effectifs proposés pour le nouveau Bureau d'appui à la paix et à la sécurité comprendrait sept postes (1 D-2, 1 P-5, 1 P-3, 4 agents locaux). Il est en conséquence proposé de reclasser à D-2 le poste de l'actuel chef du Bureau (A/62/521, par. 42) compte tenu des tâches

et responsabilités supplémentaires qui s'y attachent. **Le Comité consultatif recommande d'approuver le reclassement du poste de chef de bureau.**

31. Il est également proposé de créer un nouveau poste d'administrateur hors classe spécialiste des questions politiques (P-5), un nouveau poste de spécialiste des questions politiques (P-3) et trois nouveaux postes d'agent local, pour un assistant administratif, un chauffeur et un planton supplémentaire (A/62/521, par. 43, 44, 46 et 47). **Le Comité consultatif recommande d'approuver les postes P-5 et P-3. La création de ces postes devrait être intégrée à une approche unifiée de l'appui apporté par l'Organisation des Nations Unies au programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine. Le Comité recommande également d'approuver deux des trois postes supplémentaires d'agent local proposés.**

B. Chapitre 3. Affaires politiques

Montant révisé des crédits ouverts pour 2006-2007	686 871 000
Augmentation des ressources dans le projet de budget-programme pour 2008-2009 [A/62/6 (Sect. 3)]	5 543 500
Ressources supplémentaires proposées par le Secrétaire général (A/62/521)	14 276 100
Total avant actualisation des coûts	706 690 600
Montant total proposé, aux taux de 2008-2009	712 059 000

32. Le montant des ressources supplémentaires demandées au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget pour l'exercice biennal 2008-2009, qui s'élève à 14 276 100 dollars, comprend un montant de 12 946 000 dollars lié à la proposition de créer 96 postes supplémentaires et un montant de 1 330 100 dollars pour d'autres objets de dépense (voir par. 34 à 83 et 87 ci-après).

33. On trouvera ci-après un état récapitulatif des postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, du nombre de postes vacants, des propositions du Secrétaire général concernant les postes pour l'exercice biennal 2008-2009 et des postes supplémentaires demandés dans le contexte de l'exercice de renforcement des capacités pour l'exercice biennal 2008-2009.

Postes supplémentaires proposés, 2008-2009

<i>Postes</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007 ^a	216	1 SGA, 2 SSG, 6 D-2, 14 D-1, 33 P-5, 36 P-4, 27 P-3, 12 P-2, 5 GS (1 ^e C), 80 GS (AC)
Postes vacants au 31 octobre 2007	16	1 D-2, 4 D-1, 2 P-5, 4 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 3 GS (AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009 [A/62/6 (Sect. 3)]	219	1 SGA, 2 SSG, 6 D-2, 15 D-1, 33 P-5, 37 P-4, 28 P-3, 12 P-2, 5 GS (1 ^e C), 80 GS (AC)
Postes nouveaux [A/62/6 (Sect. 3)]	3	1 D-1, 1 P-4, 1 P-3

<i>Postes</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>
Postes supplémentaires (A/62/521) ^b	96	3 D-2, 4 P-5, 19 P-4, 27 P-3, 15 P-2/1, 28 GS (AC)
Nombre total révisé de postes proposé^a	315	1 SGA, 2 SSG, 9 D-2, 15 D-1, 37 P-5, 56 P-4, 55 P-3, 27 P-2, 5 GS (1^e C), 108 GS (AC)
Fonds extrabudgétaires		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2008-2009 [A/62/6 (Sect. 3)]	2	1 P-4, 1 GS (AC)

^a À l'exclusion de quatre postes temporaires [1 P-5, 3 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] indiqués dans le document A/62/6 (Sect. 3), tableau 3.6.

^b Y compris quatre reclassements proposés : 1 D-1 à D-2, 1 P-5 à D-1, 1 P-3 à P-4 et 1 P-2 à P-3 (voir plus loin, par. 36, 71, 72, 76 et 80).

Abbreviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; GS (1^e C) = agent des services généraux (1^{re} classe); GS (AC) = agent des services généraux (Autres classes).

Observations et recommandations concernant les postes

Direction exécutive et administration

34. Les postes existants et les changements proposés au Bureau du Secrétaire général adjoint sont décrits ci-après :

<i>Postes</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>
Postes existants	10	1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 5 GS (AC)
Postes nouveaux	1	1 P-4
Reclassements	1	P-3 à P-4
Nombre total de postes proposé	11	1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 5 GS (AC)

35. Un poste P-4 supplémentaire est proposé au Bureau du Secrétaire général adjoint pour un spécialiste des communications stratégiques et de l'information (A/62/521, par. 56). Le titulaire de ce poste serait chargé d'aider le Secrétaire général adjoint à élaborer et mettre en œuvre des stratégies de communication à l'appui des initiatives diplomatiques et des travaux des missions politiques spéciales qu'il supervise, et d'assurer la coordination entre le Département de l'information et le Bureau du porte-parole du Secrétaire général. **Le Comité consultatif se prononce contre l'approbation du poste P-4 proposé pour un spécialiste des communications et de l'information, cette fonction pouvant être exercée par le personnel existant.**

36. Il est proposé de reclasser de P-3 à P-4 le poste de spécialiste des questions politiques, dont le titulaire sera chargé de seconder le Chef du Bureau (D-1) pour les questions de personnel et d'exercer les fonctions d'interlocuteur avec le Cabinet du Secrétaire général (A/62/521, par. 55). **Le Comité consultatif recommande d'approuver le reclassement de P-3 à P-4 du poste considéré.**

37. Les changements ci-après sont proposés au Bureau du Sous-Secrétaire général :

<i>Postes</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>
Postes existants	6	1 SSG, 1 P-5, 1 P-3, 3 GS (AC)
Postes nouveaux	1	1 P-4
Nombre total de postes proposé	7	1 SSG, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 3 GS (AC)

38. Un poste P-4 supplémentaire est demandé au Bureau du Sous-Secrétaire général pour un spécialiste des questions politiques qui sera chargé de coordonner l'exécution du programme décennal de renforcement des capacités dans les domaines dont sont convenues l'Union africaine et l'ONU, notamment en ce qui concerne l'exercice de bons offices et l'appui à la médiation, l'assistance électorale et l'appui aux organes politiques de l'Union africaine (A/62/521, par. 61). **Le Comité consultatif recommande d'approuver le poste P-4 proposé pour un spécialiste des questions politiques au Bureau du Sous-Secrétaire général.**

Sous-programme 1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits

39. Ainsi qu'il est indiqué plus haut, le Secrétaire général a l'intention de renforcer les divisions régionales du Département au titre du sous-programme 1. Il est proposé de scinder deux des divisions actuelles, la Division de l'Asie et du Pacifique et la Division des Amériques et de l'Europe, de les restructurer en tenant compte de leurs caractéristiques différentes et des contextes politiques dans lesquels elles travaillent et de renforcer leurs effectifs. L'actuel Division de l'Asie et du Pacifique serait ainsi scindée en une nouvelle Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest qui comprendrait deux sections, à savoir la Section du Moyen-Orient et la Section du Golfe, et une Division de l'Asie et du Pacifique qui comprendrait également deux sections, la Section de l'Asie centrale et de l'Asie du Sud et la Section de l'Asie orientale et du Pacifique. La Division des Amériques et de l'Europe serait également scindée en une Division des Amériques, comprenant quatre sections opérationnelles (Amérique centrale/Mexique, Andes, Caraïbes, et Amérique du Nord/cône austral) et une Division de l'Europe, divisée en deux sections opérationnelles et un groupe (la Section des Balkans et de la mer Noire, la Section de l'Europe occidentale et centrale et le Groupe de la Méditerranée orientale). Il y aurait donc au total six divisions régionales au lieu de quatre à l'heure actuelle.

40. En outre, comme il est indiqué plus haut à l'alinéa b) du paragraphe 8, il serait créé une nouvelle Division de l'appui aux politiques, aux partenariats et à la médiation, comprenant les capacités de planification des politiques, les fonctions d'appui à la médiation et les capacités existantes pour s'acquitter de tâches intersectorielles (voir plus loin, par. 70 à 72).

1. Division de l'Afrique I

Postes	Nombre	Classe
Postes existants	18	1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 2 P-2/1, 5 GS (AC)
Postes nouveaux	10	4 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1, 3 GS (AC)
Nombre total de postes proposé	28	1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 7 P-4, 5 P-3, 3 P-2/1, 8 GS (AC)

Section des Grands Lacs

41. Trois postes supplémentaires sont demandés pour des spécialistes des questions politiques (2 P-4, 1 P-3) afin de renforcer la Section des Grands Lacs (A/62/521, par. 77 à 84). La Section comprend à l'heure actuelle trois fonctionnaires (1 P-5, 1 P-3, 1 P-2). L'un des postes P-4 supplémentaires est proposé pour un administrateur qui s'occuperait du Rwanda et du Burundi, tandis que l'autre serait établi pour appuyer le processus de paix dans le nord de l'Ouganda, la constitution probable d'une mission politique spéciale et l'élaboration, en étroite coopération avec le bureau local, d'une stratégie visant à promouvoir une paix durable dans le pays. Le titulaire du poste P-3 supplémentaire se consacrerait aux relations du Département avec le Secrétariat exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et à l'appui à ce dernier et serait aussi responsable des relations avec les organisations sous-régionales. **Compte tenu du nombre d'administrateurs dont la Section est dotée à l'heure actuelle, en particulier au Bureau intégré des Nations Unies au Burundi, le Comité consultatif n'est pas convaincu de la nécessité de créer deux postes supplémentaires de spécialiste des questions politiques (P-4) pour cette section. Le Comité recommande d'approuver un poste P-4 supplémentaire et un poste P-3 supplémentaire pour renforcer les capacités de la Section des Grands Lacs.**

Section de la corne de l'Afrique

42. Deux postes supplémentaires de spécialiste des questions politiques (P-4) sont demandés pour la Section de la corne de l'Afrique, qui est dotée à l'heure actuelle de cinq postes (1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 1 P-2/1). L'un de ces administrateurs serait chargé de coordonner l'analyse des questions multisectorielles à l'échelon régional dans la région de la corne de l'Afrique et de superviser la mise en œuvre des stratégies régionales de prévention des conflits; l'autre fournirait un appui aux activités de médiation dans la région (A/62/521, par. 88 et 89). **Compte tenu des capacités existantes de la section, le Comité consultatif recommande d'approuver un des deux postes P-4 de spécialiste des questions politiques proposés pour renforcer la Section de la corne de l'Afrique.**

Section de l'Afrique australe et de l'océan Indien

43. Deux postes supplémentaires (1 P-3, 1 P-2) sont demandés pour la Section de l'Afrique australe et de l'océan Indien, qui est à l'heure actuelle dotée de trois postes (1 P-5, 2 P-4). Le titulaire du poste P-3 serait chargé d'assurer le suivi des pays de l'océan Indien, en étroite coopération avec la communauté de développement de l'Afrique australe et la Commission de l'océan Indien. Le

titulaire du poste P-2 prêterait assistance à l'ensemble de la Section en rassemblant des informations, en effectuant des travaux de recherche et en établissant des documents d'information et des aide-mémoire (A/62/521, par. 93 à 95). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la création des deux nouveaux postes proposés (1 P-3, 1 P-2) pour la Section de l'Afrique australe et de l'océan Indien.**

44. Le Comité consultatif note que la Division de l'Afrique I compte à l'heure actuelle cinq postes d'agent des services généraux (Autres classes) (voir A/62/521, par. 75). Trois postes supplémentaires d'agent des services généraux (Autres classes) sont demandés pour seconder les nouveaux administrateurs et se charger du travail administratif supplémentaire (planification des voyages, gestion de l'information et autres services d'appui). **Le Comité recommande d'approuver la création de deux postes supplémentaires d'agent des services généraux sur les trois qui ont été demandés pour la Division de l'Afrique I.**

2. Division de l'Afrique II

Postes	Nombre	Classe
Postes existants	20	1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 2 P-2/1, 6 GS (AC)
Postes nouveaux	8	2 P-3, 4 P-2/1, 2 GS (AC)
Nombre total de postes proposé	28	1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 4 P-4, 5 P-3, 6 P-2/1, 8 GS (AC)

Section de l'Afrique du Centre

45. Deux postes supplémentaires de spécialiste des questions politiques (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) sont demandés pour renforcer la Section de l'Afrique du Centre en effectuant des travaux de recherche et d'analyse et en élaborant des documents d'information et des aide-mémoire (A/62/521, par. 107). À l'heure actuelle, la Section comprend un administrateur hors classe spécialiste des questions politiques (P-5), trois spécialistes des questions politiques (1 P-4, 2 P-3) et un spécialiste adjoint (P-2). **Le Comité recommande d'approuver les deux postes de spécialiste des questions politiques (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) proposés pour la Section de l'Afrique centrale.**

Section de l'Afrique de l'Ouest

46. Un poste supplémentaire de spécialiste des questions politiques (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) est demandé pour la Section de l'Afrique de l'Ouest, pour effectuer des travaux de recherche et d'analyse et fournir une assistance en ce qui concerne des projets spécifiques, notamment en assurant la liaison avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et des programmes en faveur de l'emploi des jeunes en coordination avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres fonds et programmes des Nations Unies. La Section comprend à l'heure actuelle un administrateur hors classe spécialiste des questions politiques (P-5), trois spécialistes des affaires politiques (2 P-4, 1 P-3) et un spécialiste adjoint (P-2) (A/62/521, par. 108 à 111). **Le Comité consultatif recommande d'approuver**

la création du poste de spécialiste des questions politiques (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) proposé pour la Section de l'Afrique de l'Ouest.

Section de l'Afrique du Nord

47. Trois postes supplémentaires (2 P-3, 1 P-2) sont proposés pour la Section de l'Afrique du Nord. À l'heure actuelle, un administrateur hors classe spécialiste des questions politiques (P-5) et un spécialiste des questions politiques (P-4) s'acquittent des responsabilités qui incombent à la Section, et fournissent en outre un appui à l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental. La création des deux postes supplémentaires de spécialiste des questions politiques (P-3) qui est proposée permettrait de mieux couvrir les grands pays de la région. Le spécialiste adjoint (P-2) non seulement effectuerait des travaux de recherche et fournirait des services d'appui à la Section, mais il l'aiderait également à exécuter des projets spéciaux en étroite coopération et liaison avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (A/62/521, par. 113 et 114). **Pour les raisons indiquées plus haut, au paragraphe 10, le Comité consultatif recommande d'approuver la création d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) sur les deux proposés et celle du poste de spécialiste des questions politiques (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) proposé pour la Section de l'Afrique du Nord.**

48. À l'heure actuelle, six agents des services généraux (Autres classes) fournissent un appui au Directeur, au Directeur adjoint et aux administrateurs des trois sections de la Division de l'Afrique II. Deux postes supplémentaires d'agent des services généraux (Autres classes) sont demandés pour faciliter l'ensemble des opérations de la Division (A/62/521, par. 103 et 104). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la création des deux postes supplémentaires d'agent des services généraux proposés pour la Division de l'Afrique II.**

3. Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest

<i>Postes</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>
Postes existants	10	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2/1, 3 GS (AC)
Postes nouveaux proposés [A/62/6 (Sect. 3)]	1	1 P-3
Postes supplémentaires proposés (A/62/521)	14	2 P-5, 2 P-4, 5 P-3, 1 P-2, 4 GS (AC)
Nombre total de postes proposé	25	1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 3 P-4, 7 P-3 2 P-2/1, 7 GS (AC)

49. Ainsi qu'il est indiqué plus haut, au paragraphe 39, il est proposé de scinder la Division de l'Asie et du Pacifique en deux divisions : la Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest et la Division de l'Asie et du Pacifique. La nouvelle Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest serait elle-même subdivisée en deux sections : la Section du Moyen-Orient (comprenant le Groupe Israël-Palestine et le Groupe Liban-République arabe syrienne-Jordanie) et la Section du Golfe (comprenant le Groupe de l'Iraq et le Groupe du Golfe). Ainsi qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessus, la Division dispose à l'heure actuelle de sept postes

d'administrateur, et il est proposé de la renforcer en y ajoutant 10 postes d'administrateur supplémentaires. Le Comité consultatif rappelle qu'un poste P-3 supplémentaire avait été demandé dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 pour aider à suivre et évaluer l'évolution de la situation politique dans la région [A/62/6 (Sect. 3)]. Le Comité consultatif a recommandé la création de ce poste (A/62/7, par. II.3).

Section du Moyen-Orient

50. Trois postes supplémentaires sont demandés pour des spécialistes des questions politiques (1 P-4, 2 P-3) qui fourniraient un appui aux travaux du Groupe Israël-Palestine (A/62/521, par. 130 et 131). L'administrateur hors classe spécialiste des questions politiques (P-5) actuellement en poste sera chargé de diriger le Groupe qui comprend également le poste P-3 supplémentaire dont il est question au paragraphe 49 ci-dessus.

51. Deux postes supplémentaires sont demandés pour le Groupe Liban-République arabe syrienne-Jordanie, pour un administrateur hors classe spécialiste des questions politiques (P-5) qui serait chargé de diriger et de coordonner les travaux du Groupe et un spécialiste des questions politiques (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) qui fournira un appui au Groupe (A/62/521, par. 136 et 137). À l'heure actuelle, le Groupe compte un seul spécialiste des affaires politiques (P-3), qui est chargé de faire face aux obligations en matière de communication de l'information et de fournir un appui aux missions spéciales et aux envoyés spéciaux et qui continuerait à fournir un appui technique et fonctionnel aux fins de l'exécution des tâches prescrites.

Section du Golfe

52. Il est proposé de créer deux postes de spécialiste des questions politiques pour le Groupe Iraq. Le titulaire de l'un de ces postes (P-4) se concentrerait sur les questions économiques, et les questions de développement et de reconstruction tandis que celui de l'autre (P-3) fournirait un appui supplémentaire au Groupe (A/62/521, par. 143 et 144). À l'heure actuelle, le Groupe comprend un administrateur hors classe spécialiste des questions politiques (P-5), chargé de diriger et de coordonner les activités du Groupe, et un spécialiste des questions politiques (P-4) qui se tient informé des activités politiques en Iraq et des faits nouveaux survenant dans la région qui ont une incidence sur la situation dans le pays.

53. Trois postes supplémentaires [1 P-5, 1 P-3, 1 agent des services généraux (Autres classes)] sont demandés pour le Groupe du Golfe. Celui-ci comprend à l'heure actuelle un administrateur adjoint (P-2) qui suit la situation dans les États du Golfe et les cinq pays d'Asie centrale. L'administrateur hors classe supplémentaire spécialiste des questions politiques (P-5) coordonnerait les travaux du Groupe du Golfe et jouerait le rôle de chef d'équipe. Le nouveau spécialiste des questions politiques (P-3) suivrait la situation dans les six pays du Conseil de coopération du Golfe et au Yémen et effectuerait des travaux de recherche et d'analyse. La création d'un poste supplémentaire a été demandée pour un agent des services généraux (Autres classes) qui effectuerait des travaux de recherche pour le Groupe (A/62/521, par. 148, 149 et 151; voir également ci-après, par. 55).

54. Le Comité consultatif est d'avis que la Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest est l'une des divisions qui n'a pas besoin d'autant de groupes et qui

bénéficierait davantage d'une approche intégrée ou axée sur des problèmes spécifiques (voir plus haut, par. 10). **En conséquence, et compte tenu des capacités actuelles dans la région, le Comité recommande d'approuver cinq postes d'administrateur supplémentaires pour la Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest (1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1) sur les 10 proposés, qui seraient affectés par le Secrétaire général comme il le juge approprié, aux secteurs auxquels l'attention doit être accordée en priorité.**

55. Le Comité consultatif note également que trois assistants administratifs [agent des services généraux (Autres classes)] fournissent actuellement un appui en matière de secrétariat au Directeur, au Directeur adjoint et aux cinq administrateurs de la Division. Quatre postes supplémentaires d'assistant administratif sont demandés pour fournir à l'équipe élargie de la Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest une assistance administrative et un appui à la gestion de l'information (A/62/521, par. 123). **Le Comité recommande d'approuver deux postes supplémentaires d'agent des services généraux (Autres classes) sur les quatre demandés pour la fourniture d'une assistance administrative et d'un appui à la gestion de l'information.**

4. Division de l'Asie et du Pacifique

Postes	Nombre	Classe
Postes existants	11	1 D-1, 3 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 4 GS (AC)
Postes supplémentaires proposés (A/62/521)	14	1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 6 P-3, 1 P-2, 3 GS (AC)
Nombre total de postes proposé	25	1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 4 P-4, 7 P-3, 7 GS (AC)

56. Un nouveau poste de directeur (D-2) est demandé pour doter la Division de l'Asie et du Pacifique (voir plus haut, par. 39) des compétences spécialisées et des capacités nécessaires afin d'en assurer l'encadrement et la direction. Cette Division se composerait de deux sections (la Section de l'Asie centrale et du Sud et la Section de l'Asie de l'Est et du Pacifique); le tableau d'effectifs proposé pour la Division compte 25 postes (A/62/521, par. 153 et 155). Comme dans le cas des autres divisions, le nouveau Directeur serait secondé par un Directeur adjoint (D-1) dont le poste existe déjà. **Le Comité consultatif recommande d'approuver un poste D-2 pour le Directeur de la Division de l'Asie et du Pacifique, résultant du transfert d'un poste D-2 existant à la Division des Amériques (voir plus loin, par. 67).**

57. En outre, 10 nouveaux postes d'administrateur et 3 nouveaux postes d'agent des services généraux sont proposés, ainsi qu'il est indiqué ci-dessous.

Section de l'Asie centrale et de l'Asie du Sud

58. Trois nouveaux postes (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3) sont demandés pour le Groupe de l'Asie centrale, pour remédier au problème de l'insuffisance des capacités dont dispose le Département en ce qui concerne la région, qui serait élargie de manière à inclure l'Afghanistan. L'administrateur hors classe spécialiste des questions politiques (P-5) coordonnerait les travaux du Groupe avec l'aide de deux spécialistes supplémentaires des questions politiques dont l'un (P-4) serait

responsable du suivi de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan, ainsi que des travaux du Centre des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et l'autre (P-3) serait chargé du suivi du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Turkménistan et des travaux des organisations régionales. Un nouveau poste est également demandé pour le Groupe, pour un assistant de recherche [agent des services généraux (Autres classes)] (A/62/521, par. 162 à 165; voir également plus loin par. 63).

59. Trois postes supplémentaires (2 P-3, 1 P-2) sont demandés pour le Groupe de l'Asie du Sud, qui appuie les travaux menés par l'Organisation des Nations Unies au Bangladesh, au Bhoutan, en Inde, aux Maldives, au Népal, au Pakistan et à Sri Lanka. À l'heure actuelle, le Groupe compte trois postes [1 P-5, 1 P-4, 1 agent des services généraux (Autres classes)]. Les deux nouveaux spécialistes des questions politiques (P-3) épauleraient le Groupe et fourniraient un appui technique et fonctionnel à l'exécution des tâches prescrites par le Conseil de sécurité à l'Assemblée générale dans la région. Ils assureraient aussi la liaison avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Le nouvel administrateur adjoint (P-2) apporterait un appui aux travaux du Groupe dans ses fonctions essentielles (A/62/521, par. 170 et 171).

Section de l'Asie de l'Est et du Pacifique

60. Deux postes supplémentaires de spécialiste des questions politiques (1 P-4, 1 P-3) sont demandés pour renforcer le Groupe de l'Asie du Nord-Est, qui appuie les efforts visant à promouvoir la stabilité et renforcer la sécurité dans la région, y compris dans la péninsule de Corée (A/62/521, par. 176 et 177). Ce groupe est actuellement doté de trois postes : un poste d'administrateur hors classe spécialiste des questions politiques (P-5), un poste d'administrateur auxiliaire financé au moyen de ressources extrabudgétaires et un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)].

61. Deux postes supplémentaires de spécialiste des questions politiques (P-3) sont demandés pour le Groupe de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique, qui couvre 26 pays et trois organisations régionales (l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est, le Forum des îles du Pacifique et le Secrétariat du Commonwealth). Le tableau d'effectifs actuel du Groupe comprend quatre postes [1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 agent des services généraux (Autres classes)]. Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, les deux postes P-3 supplémentaires permettraient de réorganiser les travaux de l'équipe actuelle, l'un des nouveaux spécialistes des questions politiques s'occupant à plein temps du Myanmar, de la République démocratique populaire lao et de la Thaïlande, et l'autre du Cambodge, des Philippines et du Viet Nam (A/62/521, par. 185 et 186).

62. Comme il est indiqué plus haut, au paragraphe 10, la Division de l'Asie et du Pacifique est un autre exemple d'une division où, au lieu de se contenter de renforcer les sections et les groupes connexes, il serait plus utile et efficace de demander des capacités supplémentaires de manière intégrée ou pour faire face à des questions spécifiques. En conséquence, le Comité consultatif recommande d'approuver six postes supplémentaires d'administrateur (2 P-4, 3 P-3 et 1 P-2) sur les 10 proposés pour la Division, qui seraient affectés par le Secrétaire général, comme il le juge utile, aux secteurs auxquels l'attention doit être accordée en priorité.

63. À l'heure actuelle, quatre assistants administratifs [agents des services généraux (Autres classes)] fournissent une assistance en matière de secrétariat et de recherche aux administrateurs de la Division. Trois postes supplémentaires d'agent des services généraux (Autres classes) sont demandés pour fournir un appui à la Division et assurer la gestion de l'information (voir A/62/521, par. 165, et par. 58 ci-dessus). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la création de deux des trois postes supplémentaires d'agent des services généraux (Autres classes) demandés pour effectuer des travaux de recherche et fournir un appui administratif à la Division de l'Asie et du Pacifique.**

Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

64. Comme il est indiqué plus haut, au paragraphe 21, le Secrétaire général, dans son rapport sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, a prévu des ressources d'un montant de 2 317 500 dollars en vue de la création du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, pour une période d'un an prenant fin le 31 décembre 2008. Ce centre, qui assurerait une présence des Nations Unies dans la région en prenant la relève du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan, aurait pour fonction principale de renforcer la capacité de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention des conflits en Asie centrale (A/62/512/Add.3, par. 113 à 123). Les ressources demandées permettraient de couvrir les dépenses afférentes au personnel civil (1 434 000 dollars) correspondant à la création de 19 postes (7 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 2 agents du Service mobile) et 12 agents recrutés sur le plan local) et les dépenses opérationnelles connexes (883 500 dollars), compte non tenu du coût estimatif de la location de bureaux ni des frais d'éclairage, chauffage, énergie et eau (120 000 dollars par an) pour des installations qui seront mises à la disposition du Centre par le pays hôte.

65. **Le Comité consultatif a formulé des observations et recommandations à ce sujet aux paragraphes 21 à 23 du présent document. En attendant que l'Assemblée générale prenne une décision sur les présences régionales proposées, il recommande à ce stade qu'elle approuve l'ouverture de crédits au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour les 19 postes proposés pour le Centre et des ressources supplémentaires d'un montant de 883 500 dollars non affectés à des postes (voir par. 64 et 86 ci-dessous).**

5. Division des Amériques

Postes	Nombre	Classe
Postes existants	13	1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2/1, 4 GS (AC)
Postes supplémentaires proposés (A/62/521)	6	1 P-4, 1 P-3, 3 P-2, 1 GS (AC)
Nombre total de postes proposé	19	1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 4 P-2/1, 5 GS (AC)

66. La Division des Amériques, dont la restructuration a été proposée (voir plus haut par. 39), serait divisée en quatre sections opérationnelles (Section de l'Amérique centrale et du Mexique, Section des Andes, Section des Caraïbes et Section de l'Amérique du Nord et du Cône austral) qui seraient chacune dirigées par un administrateur hors classe spécialiste des questions politiques relevant du Directeur de la Division (D-2), par l'intermédiaire du Directeur adjoint (D-1). À l'heure actuelle, la Division est dotée de 9 postes d'administrateur (1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2/1) et de 4 postes d'agent des services généraux (Autres classes). Il est proposé de la renforcer en créant les six postes ci-après (A/62/521, par. 197, 198, 201, 205, 209, 210) :

- Deux postes supplémentaires (1 P-3, 1 P-2) destinés à la Section de l'Amérique centrale et du Mexique. L'administrateur hors classe spécialiste des questions politiques (P-5) actuellement en poste serait chargé de diriger les travaux de la Section, et serait également responsable de la coordination dans le domaine de la médiation pour la Division des Amériques. Le nouveau spécialiste des questions politiques (P-3) apporterait un soutien technique à la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala, tandis que le nouveau spécialiste des questions politiques (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) serait chargé de suivre l'évolution de la situation dans les zones qui lui seront assignées, pour appuyer les travaux de la Section;
- Un poste supplémentaire (P-2) destiné à la Section des Andes, qui compte actuellement deux postes (1 P-5, 1 P-4). Le nouveau spécialiste adjoint des questions politiques (P-2) renforcerait la capacité de la Section;
- Un poste supplémentaire (P-2) pour un spécialiste adjoint des questions politiques destiné à la Section des Caraïbes qui compte à l'heure actuelle deux postes (1 P-4, 1 P-3);
- Un poste supplémentaire (P-4) destiné à la Section de l'Amérique du Nord et du Cône austral qui compte actuellement deux postes (1 P-5, 1 P-2). Le nouveau spécialiste des questions politiques (P-4) serait responsable de la liaison et de l'interaction avec les organisations régionales et sous-régionales dans la région des Amériques;
- Un poste supplémentaire destiné à un assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)], pour renforcer la capacité de la Division en matière de recherche multisectorielle et d'appui à la gestion de l'information.

67. **Le Comité consultatif estime que la Division des Amériques, qui couvre une région où il existe un vaste réseau d'organisations régionales, bénéficierait davantage d'une capacité supplémentaire à même de s'occuper de cet élément, en axant les efforts sur les complémentarités et en évitant les chevauchements à l'intérieur des différentes sections elles-mêmes (voir plus haut, par. 10 et 12). Dans ce contexte, et pour éviter une pléthore de postes aux échelons supérieurs de la Division, le Comité recommande que celle-ci soit dirigée par le titulaire du poste D-1 existant, secondé par un adjoint qui occuperait un poste P-5 supplémentaire. L'actuel poste D-2 de la Division des Amériques devrait être transféré à la Division de l'Asie et du Pacifique, pour laquelle un poste D-2 de chef de division est demandé (voir plus haut, par. 56). Le Comité recommande en outre d'approuver trois postes supplémentaires d'administrateur (1 P-4,**

2 P-2) et un poste supplémentaire d'agent des services généraux (Autres classes) qui seraient affectés par le Secrétaire général aux secteurs auxquels l'attention doit être accordée en priorité.

6. Division de l'Europe

<i>Postes</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>
Postes existants	10	1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1, 3 GS (AC)
Postes supplémentaires proposés (A/62/521)	10	1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 P-2, 3 GS (AC)
Nombre total de postes proposé	20	1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 2 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1, 6 GS (AC)

68. La nouvelle Division de l'Europe serait divisée en deux sections opérationnelles et un groupe (Section des Balkans et de la mer Noire, Section de l'Europe occidentale et centrale et Groupe de la Méditerranée orientale) ayant chacun à sa tête un administrateur hors classe spécialiste des questions politiques relevant du Directeur de la Division (poste D-2 demandé) par l'intermédiaire du Directeur adjoint (poste D-1 existant). L'actuel tableau d'effectifs de la Division comprend 7 postes d'administrateur (1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1) et trois postes d'agent des services généraux (Autres classes). Il est proposé de renforcer la Division en y ajoutant les 10 nouveaux postes ci-après (A/62/521, par. 215, 218, 223, 224, 226, 234, 238, 241) :

- Un nouveau poste D-2 pour le Directeur de la Division, qui serait chargé d'orienter et de gérer les travaux de la Division;
- Trois postes supplémentaires pour la Section des Balkans et de la mer Noire (1 P-4, 2 P-2). La Section, qui couvre 23 pays et 5 organisations régionales et sous-régionales, compte actuellement 3 postes (1 P-5, 2 P-3). Pour l'instant, l'équipe s'appuie largement sur des services d'administrateurs auxiliaires et de stagiaires. En conséquence, deux postes supplémentaires de spécialiste des questions politiques (1 P-4, 1 P-2) sont demandés pour appuyer le Groupe Balkans et un poste supplémentaire d'administrateur adjoint (P-2) est demandé pour renforcer la capacité du Groupe mer Noire;
- Deux postes supplémentaires de spécialiste des questions politiques (P-3) pour la Section de l'Europe occidentale et centrale, qui compte actuellement deux postes (1 P-5, 1 P-2). Les deux postes demandés appuieraient les travaux de la Section, un administrateur étant chargé de l'Europe occidentale et l'autre de l'Europe centrale;
- Un poste supplémentaire d'administrateur hors classe spécialiste des questions politiques (P-5) pour le Groupe de la Méditerranée orientale. Le titulaire de ce poste exécuterait les fonctions de chef de ce nouveau groupe et s'occuperait exclusivement de la question du règlement global de la question de Chypre, avec l'appui du spécialiste des questions politiques (P-4) en poste;
- Trois postes supplémentaires d'assistant administratif/assistant à la recherche [agent des services généraux (Autres classes)] pour la Division de l'Europe. À

l'heure actuelle, trois postes de ce type sont disponibles pour l'ensemble de la Division.

69. La Division de l'Europe couvre une région où il existe un réseau important d'organisations régionales. Le Comité consultatif est d'avis qu'elle bénéficierait davantage de l'adoption d'une approche intégrée. En conséquence, il n'est pas favorable à l'approbation du poste D-2 proposé pour le Directeur de la Division; le titulaire de l'actuel poste D-1 devrait être en mesure de s'acquitter de ces fonctions. Compte tenu de la justification fournie par le Secrétaire général, le Comité recommande d'approuver quatre postes d'administrateur (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2/1) et un poste d'agent des services généraux supplémentaires demandés pour la Division.

7. Division des politiques, des partenariats et de l'appui à la médiation

Postes	Nombre	Classe
Postes existants	10	1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 1 P-3, 4 GS (AC)
Nouveaux postes proposés [A/62/6 (sect. 3)]	1	1 D-1
Postes supplémentaires proposés (A/62/521)	10	1 P-4, 6 P-3, 2 P-2/1, 1 GS (AC)
Reclassement	1	D-1 à D-2
Nombre total de postes proposé	25	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 7 P-3, 2 P-2/1, 5 GS (AC)

70. Le Comité consultatif note qu'il est proposé de fusionner toutes les entités du Département des affaires politiques qui apportent un appui multisectoriel dans une nouvelle Division des politiques, des partenariats et de l'appui à la médiation (A/62/521, par. 244 à 247). Les entités existantes sont le Groupe de la planification des politiques, le Groupe de la coopération avec les organisations régionales, le secrétariat du Comité exécutif pour la paix et la sécurité et la fonction d'appui à la médiation. Il serait également confié à la nouvelle division des tâches auparavant non prises en charge ou exécutées, concernant notamment les pratiques optimales, la gestion du savoir, la formation et la gestion des partenariats, conformément à certaines des principales conclusions du Bureau des services de contrôle interne (E/AC.51/2006/4 et E/AC.51/2007/2), qui ont été approuvées par le Comité du programme et de la coordination (A/61/16 et Corr.1) et l'Assemblée générale (résolution 61/235).

71. Il est proposé de subdiviser la nouvelle division en un Groupe des politiques et des partenariats, qui serait dirigé par le titulaire de l'actuel poste P-5, et un Groupe d'appui à la médiation, dirigé par le titulaire d'un poste D-1 supplémentaire demandé dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. Le Comité consultatif a recommandé la création de ce poste (A/62/7, par. II.3). Il note également que pour l'exercice de ces fonctions, la Division dispose actuellement de 10 autres postes, ainsi qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessus. Il est proposé d'apporter les changements ci-après au tableau d'effectifs (A/62/521, par. 248, 261, 262, 266 à 278) :

- Il est proposé de reclasser à D-2, pour le Directeur de la Division, un poste D-1 existant, qui se trouve actuellement au Groupe de la coopération avec les organisations régionales.
- Quatre nouveaux postes (3 P-3, 1 P-2) sont demandés pour le Groupe des politiques et des partenariats. Les trois nouveaux spécialistes des questions politiques (P-3) seraient chargés de fonctions concernant l'élaboration des politiques, la coordination des recherches et les partenariats. Le nouveau spécialiste adjoint des questions politiques (P-2) aurait pour tâche d'effectuer des travaux de recherche et de fournir une assistance en vue de l'évaluation des résultats obtenus par le Département, grâce à la création de bases de données. Le tableau d'effectifs actuel comprend un poste P-5 d'administrateur hors classe spécialiste des questions politiques, qui exercerait les fonctions de chef du Groupe et en superviserait les activités, et quatre postes de spécialiste des questions politiques (P-4) dont l'un continuerait à assurer le secrétariat du Comité exécutif pour la paix et la sécurité, les trois autres continuant à participer à l'élaboration des politiques sur les questions coordonnées par le Département des affaires politiques à l'échelle du système des Nations Unies et à fournir un appui aux divisions régionales en ce qui concerne les analyses intersectorielles et les évaluations stratégiques.
- Six postes supplémentaires sont demandés pour le nouveau Groupe d'appui à la médiation [1 P-4, 3 P-3, 1 P-2/1, 1 agent des services généraux (Autres classes)]. Le Comité consultatif rappelle que la capacité de base pour l'appui à la médiation, approuvée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 60/246 et 60/247, comprend deux postes (1 P-5, 1 P-4). Un poste D-1 pour le chef du Groupe d'appui à la médiation, qui exercerait les fonctions de directeur du Groupe, a été demandé dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. Le Comité consultatif a recommandé l'approbation de ce poste (A/62/7, par. II.3). Il est proposé de créer une équipe spécifiquement chargée d'appuyer les processus de médiation en cours, qui se composerait des spécialistes des questions politiques qui sont déjà en poste (1 P-5, 1 P-4), de deux nouveaux spécialistes des questions politiques (1 P-4, 1 P-3), d'un nouvel adjoint de 1^{re} classe (P-2) et d'un nouvel assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)]. Il est également proposé de créer une Équipe des pratiques optimales et de la formation, comprenant un spécialiste des questions politiques (P-4) en poste qui serait muté du Groupe des politiques et des partenariats et deux nouveaux spécialistes des pratiques optimales, pour lesquels deux postes (P-3) supplémentaires sont demandés.

72. Le Comité consultatif est favorable au reclassement de D-1 à D-2 du poste destiné au Directeur de la Division des politiques, des partenariats et de l'appui à la médiation. Eu égard aux capacités disponibles au Groupe des politiques et des partenariats, il recommande d'approuver la création d'un poste P-3 supplémentaire (sur les trois proposés), et celle du poste P-2 demandé. Il recommande également d'approuver cinq postes supplémentaires [1 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1, 1 agent des services généraux (Autres classes)] pour le Groupe d'appui à la médiation, sur les six demandés.

Sous-programme 2. Assistance électorale

Postes	Nombre	Classe
Postes existants	15	1 D-2, 2 D-1, 3 P-5, 4 P-4, 2 P-3, 4 GS (AC)
Postes supplémentaires proposés (A/62/521)	8	1 P-5, 3 P-4, 4 GS (AC)
Reclassement proposé	1	P-2 à P-3
Nombre total de postes proposé	23	1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 4 P-4, 7 P-3, 7 GS (AC)

73. La Division de l'assistance électorale a été restructurée, sans que cela entraîne de dépenses supplémentaires, et ses activités se répartissent désormais en trois secteurs – Politiques et mémoire institutionnelle, Partenariats stratégiques et Appui aux pays –, dont chacun est dirigé par un administrateur hors classe spécialiste des questions politiques (P-5) en poste (A/62/521, par. 291 à 294). Le nombre actuel de postes à la Division est indiqué ci-dessus. Le Comité consultatif a demandé et reçu des informations sur le nombre de demandes d'assistance électorale reçues entre 1989 et 2007 (voir annexe). Dans son rapport sur l'affermissement du rôle de l'Organisation des Nations Unies aux fins du renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes et de l'action en faveur de la démocratisation (A/62/293), le Secrétaire général a fourni des informations sur la tendance à une complexité croissante de l'assistance électorale. Le Comité prend note également de l'évaluation approfondie de l'élément assistance électorale qui a été effectuée par le Bureau des services de contrôle interne (E/AC.51/2007/2/Add.1).

74. Le Comité consultatif note qu'il est proposé de renforcer les effectifs du secteur Appui aux pays pour faire face à l'augmentation de la demande et donner suite aux recommandations du Bureau des services de contrôle interne tendant à enrichir et diversifier le fichier d'experts électoraux de la Division en créant les huit nouveaux postes suivants (A/62/521, par. 296 et 297) :

- Un poste supplémentaire d'administrateur hors classe spécialiste des questions politiques (P-5) est demandé pour aider à gérer le volume de travail, les tâches étant réparties selon des critères géographiques entre l'intéressé et un autre administrateur en poste, pour faire en sorte que tous les pays aidés par la Division (actuellement au nombre de 40) bénéficient d'un appui suffisant. Il superviserait et encadrerait les autres membres de l'équipe, assurerait le suivi des projets électoraux du PNUD et appuierait les nouvelles activités opérationnelles du Département des affaires politiques;
- Trois postes supplémentaires de spécialiste des questions politiques/et électORALES (P-4) sont demandés. L'un serait chargé d'aider à concevoir des projets d'assistance électorale et de fournir une assistance et des conseils aux missions des Nations Unies et aux pays ayant besoin d'une aide. Les deux autres appuieraient les activités du Secteur et aideraient à gérer la collaboration au niveau régional entre le PNUD et la Division des affaires politiques. L'un serait affecté à l'Afrique et l'autre à l'Asie et au Pacifique et au Moyen-Orient;

- Quatre postes supplémentaires d'agent des services généraux (Autres classes) sont demandés pour aider à informatiser le fichier et gérer le travail associé à l'expansion et à la diversification du fichier, à l'examen des candidatures et aux procédures de recrutement. À l'heure actuelle, deux agents des services généraux s'occupent du fichier à plein temps.

75. Le Comité consultatif est favorable à la création du poste d'administrateur hors classe spécialiste des questions politiques (P-5) et de deux des trois postes de spécialiste des affaires électorales et politiques dont il est question ci-dessus. Il recommande également d'approuver deux des quatre postes supplémentaires d'agent des services généraux indiqués ci-dessus, considérant que les fonctions liées aux deux autres pourraient être exercées par des agents déjà en poste.

76. Le reclassement de P-2 à P-3 du poste d'un spécialiste des affaires politiques et électorales est proposé compte tenu des responsabilités accrues liées à la gestion de l'ensemble du travail concernant le fichier d'experts électoraux et la supervision du personnel participant à ce projet (voir plus haut, par. 74 et 75). **Le Comité consultatif recommande le reclassement à P-3 du poste considéré.**

Sous-programme 3. Affaires du Conseil de sécurité

Postes	Nombre	Classe
Postes existants	53	1 D-2, 3 D-1, 7 P-5, 7 P-4; 6 P-3, 3 P-2/1, 3 GS (1 ^e C), 23 GS (AC)
Nouveaux postes proposés [A/62/6 (Sect. 3)]	1	1 P-4
Postes supplémentaires proposés (A/62/521)	3	1 P-3, 2 P-2/1
Nombre total de postes proposé	57	1 D-2, 3 D-1, 7 P-5, 8 P-4, 7 P-3, 5 P-2/1, 3 GS (1^e C), 23 GS (AC)

77. En sus de ses fonctions d'appui aux travaux du Conseil de sécurité dans leur ensemble, la Division des affaires du Conseil de sécurité est chargée de fournir un appui aux comités des sanctions et aux groupes d'experts des organes de surveillance qui leur sont associés. Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, le nombre total d'organes subsidiaires auxquels le Service du secrétariat des organes subsidiaires du Conseil de sécurité fournit un appui est passé de 9 à 23 entre 2003 et 2006 et celui des organes de surveillance de l'application des sanctions de 3 à 6, tandis que le nombre d'experts affectés à ces groupes est passé de 15 à 32, ce qui oblige la Division à faire appel à des administrateurs auxiliaires pour faire face à ce surcroît de travail (A/62/521, par. 307).

78. La création de trois postes supplémentaires de spécialistes des questions politiques (P-3) et de deux spécialistes adjoints (P-2) est proposée pour renforcer les capacités dont dispose le Service pour fournir un appui accru aux secrétaires des comités des sanctions (A/62/521, par. 305 à 314). À l'heure actuelle, le Service compte 10 postes d'administrateur (1 D-1, 4 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 1 P-2) et 10 postes d'agent des services généraux, dont un de 1^{re} classe. Le Comité consultatif note qu'un poste P-4 supplémentaire a été demandé dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. Le Comité consultatif a recommandé la création de ce poste (A/62/7, par. II.4). **Il est favorable à la création des deux postes P-2 supplémentaires proposés pour aider les secrétaires des organes subsidiaires du**

Conseil. Compte tenu des capacités existantes, y compris le poste P-4 supplémentaire dont il a recommandé l'approbation dans le contexte du projet de budget-programme pour 2008-2009, le Comité se prononce contre la création du poste P-3 supplémentaire proposé.

Appui au programme

<i>Postes</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>
Postes existants	13	1 P-5, 1 P-4, 1 P-2/1, 2 GS (1 ^e C), 8 GS (AC)
Postes supplémentaires proposés (A/62/521)	11	2 P-4; 2 P-3, 7 GS (AC)
Reclassement proposé	1	P-5 à D-1
Nombre total de postes proposés	24	1 D-1, 1 P-5, 3 P-4; 2 P-3, 1 P-2/1, 2 GS (1^e C), 15 GS (AC)

79. Le Comité consultatif note que le Service administratif du Département des affaires politiques compte à l'heure actuelle cinq postes d'administrateur et huit postes d'agent des services généraux.

80. Il est proposé de reclasser de P-5 à D-1 le poste de chef du Service administratif (A/62/521, par. 323 à 325). **Le Comité consultatif recommande d'approuver le reclassement proposé du poste de Chef du Service administratif, de P-5 à D-1, compte tenu de la complexité et de l'ampleur des responsabilités qui lui incombent.**

81. Il est proposé de créer au sein du Service administratif un Groupe d'appui aux missions politiques spéciales, chargé de fournir des services d'appui à toutes les missions politiques spéciales dirigées par le Département des affaires politiques, notamment au stade de la mise en train des opérations et à celui de la liquidation (A/62/521, par. 326 à 336). Cette mesure vise à combler les lacunes relevées par le Bureau des services de contrôle interne (A/61/357, par. 28). Il est proposé d'affecter à ce groupe sept nouveaux postes : un chef d'équipe (P-4), un fonctionnaire des finances et du budget (P-3), un fonctionnaire d'administration/administrateur du personnel (P-3) et quatre assistants administratifs [agents des services généraux (Autres classes)]. Cet arrangement fournirait les éléments nécessaires pour appuyer toutes les missions politiques spéciales dirigées par le Département et soulagerait les responsables de secteur des tâches administratives qui sont actuellement exécutées sur une base ad hoc (le Département fournit un appui administratif à 11 missions politiques spéciales). **En attendant la présentation de la proposition détaillée qui doit être présentée à l'Assemblée générale et le rapport demandé dans la résolution 61/279 de l'Assemblée (voir plus haut, par. 16 et 17), le Comité consultatif recommande que des crédits soient ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (équivalent de 1 poste P-3 et 2 postes d'agents des services généraux (Autres classes) pendant 12 mois) pour l'exercice des tâches d'un fonctionnaire du budget et des finances et de deux assistants administratifs en ce qui concerne les missions politiques spéciales administrées par le Département.**

82. Un nouveau poste de fonctionnaire des finances et du budget (P-4) est demandé pour le Groupe des finances et du budget du Service administratif pour l'aider à assurer la gestion financière et le contrôle des programmes relevant du

budget ordinaire et des fonds extrabudgétaires du Département (A/62/521, par. 338). À l'heure actuelle, le Groupe est doté d'un assistant budgétaire et financier [agent des services généraux (1^{re} classe)], et de trois assistants administratifs [agents des services généraux (Autres classes)]. **Le Comité recommande d'approuver la création d'un poste supplémentaire pour un fonctionnaire du budget et des finances (P-4).**

83. Trois postes supplémentaires d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] sont également demandés. L'un renforcerait la capacité du Groupe de l'administration du personnel, qui compte à l'heure actuelle un fonctionnaire d'administration (P-4) et deux assistants administratifs [1 agent des services généraux (1^{re} classe), un agent des services généraux (Autres classes)] (A/62/521, par. 341 et 342). Les deux autres renforceraient la capacité du Groupe de l'informatique/Équipe de gestion de l'information, qui compte à l'heure actuelle un spécialiste des systèmes informatiques (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) et deux assistants informaticiens [agents des services généraux (Autres classes)]. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la création d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) sur les trois postes supplémentaires demandés pour fournir un appui supplémentaire au Groupe de l'informatique/Équipe de gestion de l'information.**

Recommandations concernant les ressources autres que celles affectées à des postes

84. Les ressources supplémentaires d'un montant de 1 330 100 dollars, avant actualisation des coûts, demandées au titre du chapitre 3 pour les dépenses non liées aux postes (voir plus haut au paragraphe 32) comprennent un montant de 572 800 dollars pour les frais de voyage du personnel au titre du sous-programme 1, 486 800 dollars pour les frais généraux de fonctionnement, 90 200 dollars pour les fournitures et accessoires et 180 300 dollars pour le mobilier et matériel au titre de l'appui au programme (A/62/521, par. 279 et 349 à 351).

85. Le Comité consultatif note que les crédits ouverts au titre des frais de voyage au titre du sous-programme 1 pour l'exercice 2006-2007 s'élevaient à 691 500 dollars. Aucune augmentation n'a été proposée dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2008-2009. Les ressources supplémentaires demandées doivent permettre de couvrir les frais de voyage du personnel supplémentaire proposé au titre du sous-programme 1 lorsqu'il devra représenter ou accompagner le Secrétaire général ou ses représentants et envoyés spéciaux, mener des missions d'enquête, de bons offices et de prévention des conflits ou participer à des réunions. En réponse à sa demande, le Comité a reçu des projections concernant le montant total des dépenses du Département des affaires politiques pour la période 2006-2007. Le montant total des dépenses au titre des voyages du personnel pour 2006-2007 devrait s'élever à 1 848 300 dollars (alors que le montant des crédits ouverts à ce titre pour la même période se chiffre à 1 538 800 dollars).

86. **Au paragraphe 65 ci-dessus, le Comité consultatif a recommandé que les dépenses afférentes aux 19 postes de fonctionnaires recrutés sur le plan international et 12 postes d'agent local proposés pour le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale soient financées au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autres que pour les réunions). Le Comité recommande également que soient approuvées les**

ressources supplémentaires non affectées à des postes, d'un montant de 883 500 dollars, demandés pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2008, en attendant toute décision que l'Assemblée générale pourrait prendre en ce qui concerne la proposition relative aux présences régionales (voir plus haut, par. 23). Le montant total des ressources en question, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 64 ci-dessus, s'élève à 2 317 500 dollars.

87. En outre, eu égard aux recommandations du Comité consultatif figurant aux paragraphes 34 à 83 ci-dessus, le montant des ressources supplémentaires non affectées à des postes demandées au titre du chapitre 3 (à l'exclusion des ressources liées au Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, indiquées au paragraphe 86 ci-dessus) devrait être ramené à 823 200 dollars.

C. Chapitre 28D. Bureau des services centraux d'appui

Montant révisé des crédits ouverts pour 2006-2007	245 408 800
Augmentation des ressources dans le projet de budget-programme pour 2008-2009 (A/62/6, Sect. 28D)	2 061 700
Ressources supplémentaires proposées par le Secrétaire général (A/62/521)	4 184 700
Total avant actualisation des coûts	251 655 200
Montant total proposé, aux taux de 2008-2009	269 067 800

88. Le montant des ressources supplémentaires proposées au titre du chapitre 28D du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, qui s'élève à 4 184 700 dollars, comprend un montant de 3 545 800 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement pour couvrir le coût des bureaux (1 983 000 dollars), des travaux d'aménagement des locaux (1 562 800 dollars) et de l'achat de mobilier et de matériel de bureau (638 900 dollars) pour le nouveau personnel proposé aux chapitres 1 et 3. **Eu égard aux recommandations du Comité consultatif figurant aux paragraphes 30 à 83 ci-dessus, le montant des ressources supplémentaires devrait être ramené à 2 535 600 dollars.**

D. Chapitre 35. Contributions du personnel

Montant révisé des crédits ouverts pour 2006-2007	436 347 500
Augmentation des ressources dans le projet de budget-programme pour 2008-2009 (A/62/6, Sect. 35)	6 438 300
Ressources supplémentaires proposées par le Secrétaire général (A/62/521)	2 136 100
Total avant actualisation des coûts	444 921 900
Montant total proposé, aux taux de 2008-2009	464 032 800

89. Le montant supplémentaire de 2 136 100 dollars, avant actualisation des coûts, correspond aux contributions du personnel, compte tenu des modifications des tableaux d'effectifs proposées dans le rapport du Secrétaire général (A/62/521). **Eu**

égard aux recommandations du Comité consultatif figurant aux paragraphes 30 à 83 ci-dessus, le montant des ressources supplémentaires devrait être ramené à 1 259 800 dollars. L'augmentation au titre du chapitre 35 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme serait contrebalancée par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

III. Conclusion

90. Les décisions que devra prendre l'Assemblée générale figurent au paragraphe 355 du rapport du Secrétaire général (A/62/521). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la création de 56 nouveaux postes, y compris le reclassement de 4 postes (1 D-1 à D-2, 1 P-5 à D-1, 1 P-3 à P-4 et 1 P-2 à P-3) au titre du chapitre 3 (Affaires politiques). Le Comité recommande également la création de quatre postes supplémentaires, y compris le reclassement d'un poste de D-1 à D-2, au titre du chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble) pour le Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba.**

91. Les recommandations du Comité consultatif contenues dans le présent rapport se traduiraient par une réduction totale de 8 142 700 dollars du crédit supplémentaire d'un montant de 21 036 100 dollars proposé par le Secrétaire général. La réduction comprend l'impact sur les dépenses opérationnelles et autres dépenses non liées aux postes des recommandations du Comité concernant les postes. La réduction s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre	Ajustements recommandés	
	Postes	Ressources
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	(1)	23 300
3. Affaires politiques	(40)	5 594 000
28D. Bureau des services d'appuis centraux		1 649 100
35. Contributions du personnel ^a		876 300
Total	(41)	8 142 700

^a Montant compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes.

Documentation

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/6, sect. 1, 3, 28D et 35)

Premier rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/7 et Corr.1)

Trentième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/7 et Add.29)

Rapport détaillé du Secrétaire général sur le renforcement de la capacité de l'Organisation dans le domaine des opérations de maintien de la paix (A/61/858 et Corr.1)

Rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/62/512 et Corr.1 et Add.1 à 5 et Add.4/Corr.1)

Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 au titre du chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble), du chapitre 3 (Affaires politiques), du chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui) et du chapitre 35 (Contributions du personnel) en ce qui concerne le renforcement du Département des affaires politiques (A/62/521 et Corr.1)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le rapport détaillé sur le renforcement de la capacité de l'Organisation dans le domaine des opérations de maintien de la paix (A/61/937)

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit relatif à la gestion des missions politiques spéciales par le Département des affaires politiques (A/61/357)

Rapports du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation approfondie du programme Affaires politiques (E/AC.51/2006/4 et E/AC.51/2007/2 et Add.1 à 5 et Add.3/Corr.1)

Résolutions 60/1, 61/230, 61/276 et 61/279 de l'Assemblée générale

Annexe

Demandes d'assistance électorale présentées par les États Membres^a

	<i>Nombre de demandes</i>	<i>Nombre d'États Membres</i>	<i>Nombre de demandes acceptées (ou à l'examen)</i>	<i>Notes</i>
1989-1991	8	8	8	À l'exclusion de la Namibie et compte tenu de la demande d'organisation par l'ONU du référendum au Sahara occidental
1992	33	31	30 (3 non acceptées)	
1993	23	22	19 (4 non acceptées)	
1994	18	17	14 (4 non acceptées)	
1995	22	22	17 (5 non acceptées)	Y compris une demande d'observation par l'ONU des élections dans le territoire palestinien occupé
1996	27	24	14 (13 non acceptées)	
1997	16	12	11 (5 non acceptées)	
1998	21	19	10 (11 non acceptées)	
1999	32	30	23 (9 non acceptées)	Y compris le Kosovo (Serbie)
2000	26	23	12 (14 non acceptées)	
2001	21	21	16 (5 non acceptées)	
2002	34	33	27 (7 non acceptées)	
2003	21	21	20 (1 non acceptées)	
2004	22	20	16 (6 non acceptées)	
2005	39	36	3 (6 non acceptées)	Y compris Bougainville
2006	28	24	19 (9 non acceptées)	
2007	17	16	12 (5 non acceptées)	
Total	408	407^b	301 (107 non acceptées)	

^a Au 14 novembre 2007.

^b Plusieurs États Membres ont demandé une assistance à l'ONU à plusieurs reprises. Depuis 1989, des demandes d'assistance ont été présentées par 104 États Membres. Par ailleurs, des demandes d'assistance ont été présentées en ce qui concerne Bougainville, le Kosovo (Serbie), le territoire palestinien occupé et le Sahara occidental. Au total, 100 États ont reçu une assistance sous une forme ou une autre (y compris les demandes à l'examen).